

# Pesticides : L'eau, l'air... la maladie !

## 1- Pourquoi cette campagne

La France est le premier pays européen utilisateur de pesticides avec 62 700 tonnes de matières actives chaque année. Ces substances, utilisées principalement pour l'agriculture, ont vocation à se débarrasser des insectes « ravageurs », des maladies causées par des champignons et/ou d'herbes concurrentes mais se révèlent parfois très dangereuses aussi bien pour l'environnement que pour la santé.

Les pesticides sont en effet à l'origine d'une perte importante de biodiversité, notamment liée aux insecticides qui tuent directement ou affaiblissent d'innombrables insectes, oiseaux, mammifères et batraciens. En particulier, les insectes pollinisateurs tels que les abeilles connaissent un taux de surmortalité élevé liée à l'utilisation de certains pesticides, notamment ceux de la famille des néonicotinoïdes. Ces différents produits ont également un effet néfaste sur la vie microbienne des sols.

Au delà des effets sur la biodiversité, les pesticides sont aussi néfastes pour la santé humaine. Cancers, maladies neurovégétatives de types Parkinson ou Alzheimer, risques d'infertilité, malformations congénitales, système immunitaire affaibli etc. ils ont donc un impact sanitaire important, d'autant plus qu'on les retrouve dans l'eau, dans l'air et dans l'alimentation.

Si les premières victimes sont bien sûr les utilisateurs professionnels comme les agriculteurs ou les jardiniers des espaces verts, directement exposés, les pesticides se retrouvent partout et les particuliers sont aussi exposés et susceptibles d'en subir les conséquences. Du riverain habitant près d'un champ au consommateur qui mange une pomme contenant des résidus de pesticides en passant par le jardinier du dimanche, tout le monde est concerné.

Notre système agricole intensif reposant sur une industrie chimique très lucrative est à l'origine d'un immense problème de santé publique auquel l'État doit faire face en s'engageant sur des objectifs drastiques de réduction globale des usages de pesticides, d'exclusion de certaines substances et sur la protection des victimes de l'industrie chimique. Cependant, le plan national « Ecophyto 2018 », lancé en 2008 suite au Grenelle de l'environnement, dont l'objectif principal est de réduire de 50% l'utilisation des pesticides d'ici à 2018, est jusqu'ici inefficace. Au contraire, l'utilisation des pesticides en France a continué à augmenter de 2.4% entre 2008 et 2010 !

Il est grand temps de protéger les particuliers des risques auxquels ils sont exposés contre leur gré, et de renouer avec une agriculture en adéquation avec les milieux naturels tout en proposant aux consommateurs des produits sans résidus de pesticides. Renoncer aux pesticides de synthèse est une démarche de progrès revalorisant l'agronomie, les paysans et les territoires, et assurant la santé des générations futures.

## 2- Tous victimes

Les agriculteurs ne sont pas les seuls à être touchés par les pesticides, et pour cause : en Amérique du Nord, des études ont montré que les pesticides sont présents dans 82 à 90% des ménages ! Habiter ou côtoyer des lieux publics situés à proximité d'activités agricoles, se déplacer dans une ville qui utilise des pesticides dans les espaces verts, faire une randonnée qui coupe à travers champs, etc. autant de situations entraînant des expositions indirectes aux pesticides.

Si les évaluations des risques dus à l'exposition aux pesticides ne sont aujourd'hui pas complètes car elles ne prennent pas en compte les effets de l'exposition à des cocktails de pesticides, les expositions indirectes aux pulvérisations ont des conséquences sur la santé, qui peuvent aller de l'intoxication aiguë jusqu'au cancer, en passant par les problèmes respiratoires, les allergies ou encore des troubles neurologiques.

Ces problèmes sont particulièrement préoccupants dans les collectivités d'outre-mer, où les pesticides sont très utilisés dans les bananeraies et les exploitations de canne à sucre. La Guadeloupe et la Martinique sont encore très touchées par l'utilisation du chlordécone, insecticide puissant interdit depuis 1993 mais que l'on retrouve encore aussi bien dans le sol que dans l'eau et dans les sols.

Autres victimes particulièrement touchées : les femmes enceintes exposées aux pesticides pendant leur grossesse et qui ont six fois plus de chance d'avoir un enfant autiste que les autres. L'exposition des

femmes enceintes aux pesticides peut engendrer la perturbation du développement des fonctions reproductrices si l'enfant est un garçon et peut favoriser des maladies chez l'enfant telles que des cancers.

Cependant, les victimes, que ce soit des riverains ou des consommateurs ont énormément de mal à obtenir réparation. Plusieurs procédures pénales ont été engagées en France mais il est très difficile d'apporter la preuve d'une telle pollution et parfois même celle du lien entre les pesticides et la maladie en question.

Il est aujourd'hui urgent de prévenir les particuliers des possibles expositions aux pesticides, notamment en mettant en place une signalétique, très explicite et visible par tous, le long des chemins traversant et/ou longeant les zones de pulvérisations de pesticides.

### 3- Jardinier du dimanche, attention !

Environ 90 à 94% des produits phytosanitaires sont destinés à l'agriculture mais le reste se partage entre les usages collectifs (voirie, SNCF...) et les usages amateurs. Les jardiniers amateurs sont environ 17 millions en France soit 35% de la population et épandent chaque année 5 000 tonnes de pesticides<sup>1</sup>, pour la plupart des herbicides, afin de rendre leur pelouse uniforme.

La vente de produits pesticides pour les particuliers se fait directement dans les supermarchés et les jardinerie où la plupart des produits sont en libre-service. Comment justifier de laisser en libre-service des produits qui sont considérés comme des poisons quand ce n'est même pas le cas pour des produits dits « de santé » comme des médicaments ?

D'autant que les informations disponibles sur les emballages de ses produits sont loin d'être claires et/ou éclairantes sur la dangerosité du produit. De même, chaque année au printemps, les particuliers et agriculteurs reçoivent chez eux de nombreuses publicités pour des marques de produits pesticides.

L'accès aux pesticides doit être limité et soumis à un conseil professionnel, et les jardiniers amateurs doivent être sensibilisés et informés sur les risques que peuvent entraîner l'utilisation de certains produits. Toute publicité sur ces derniers doit être interdite.

### 4- Des règles existent... mais ne sont pas respectées

Face aux risques pour les riverains, particuliers et jardiniers amateurs, des règles de protection existent déjà telle que l'interdiction de pulvériser si le vent est égal ou supérieur à 19km/h, l'interdiction de l'épandage aérien sauf dérogation et à moins de 50 mètres de tous lieux de vie, un délai de ré-entrée dans une zone qui a été pulvérisée etc. Cependant, toutes ces règles sont mal connues et/ou très peu appliquées sur le terrain voire sont même parfois inapplicables, quand d'autres sont l'objet de trop nombreuses dérogations (tel l'épandage aérien).

Ainsi, riverains et particuliers restent exposés aux pulvérisations et ce, souvent sans même le savoir. Le manque d'informations relative aux pulvérisations, dans un champ ou sur une zone urbaine, expose d'autant plus les citoyens à des risques sanitaires. Les lois théoriques ne suffisent pas, il faut ensuite les appliquer sur le terrain afin de ne pas mettre en danger la santé des particuliers. En même temps que la mise en place de dispositifs pouvant réellement réduire l'utilisation des pesticides l'État doit prendre des mesures fortes et les rendre applicables.

La mise en place d'une zone tampon de 100 mètres sans pulvérisations, à proximité des lieux de vie en zone rurale, l'interdiction pure et simple de toute utilisation de pesticides de synthèse en zone urbaine mais aussi la généralisation au niveau national des arrêtés préfectoraux, pris dans certaines régions, concernant l'interdiction de pulvériser des pesticides aux abords des fossés, sont des mesures qui nécessitent d'être mises en place dans un souci de protection et de santé publique.

### 5/Plus de pesticides dans les robinets

D'après les dernières données publiées par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), institut aujourd'hui disparu, on trouve des résidus de pesticides dans 96 % des eaux superficielles et dans 61 % des eaux

---

1 Etude Jardivert 2010 de la société SYNAPSE, étude comportementale sur les jardiniers amateurs face à l'usage de produits phyto sanitaires

souterraines testées en France<sup>2</sup>. Sur environ 473 substances recherchées, 235 molécules ont été quantifiées au moins une fois.

Les pesticides sont donc omniprésents dans l'eau et se retrouvent jusque dans nos robinets. Pourtant, le suivi régulier de la pollution des eaux par les pesticides est obligatoire en France depuis 1989 et les règles sont strictes : une directive européenne fixe les limites de qualité en pesticides dans l'eau du robinet du consommateur à 0,1 microgramme par litre par substance pesticide individuelle et à 0,5 microgramme par litre pour le total des pesticides quantifiés. Cependant, cela ne signifie pas qu'au-delà de ces valeurs, l'eau ne peut plus être consommée!

En décembre 2010, les services de l'État ont décidé, en toute discrétion, de relever le taux de tolérance en pesticides dans l'eau du robinet ce qui permet de multiplier par 5 la quantité de pesticides dans l'eau potable. Cet habile trompe-l'œil permet de faire baisser les chiffres de la population de personnes exposées à une présence excessive de pesticides ainsi tombée de 34 300 personnes en 2009 à 8 939 dans le bilan de la qualité des eaux en 2010.

C'est ici la preuve que les autorités publiques ne prennent aucun engagement réel pour améliorer la situation par une modification des pratiques agricoles, mais préfèrent bidouiller des chiffres afin de faire bonne figure, au détriment de la santé des citoyens. Ces pratiques, en plus d'être douteuses, ne permettront en aucun cas de réaliser les objectifs de la Directive cadre sur l'eau qui vise au bon état écologique des eaux d'ici à 2015.

Il est aujourd'hui absolument nécessaire d'agir pour protéger les populations et nos milieux aquatiques en annulant tout bonnement cette instruction surréaliste du Ministère de la Santé.

## 6/AlAIRte générale

Les résidus de pesticides, suite à des pulvérisations, se retrouvent dans l'air puisque les produits concernés sont très volatils. Si des normes existent pour l'eau ou l'alimentation, il n'existe aujourd'hui aucune norme européenne ou nationale relative à la qualité de l'air pour ces substances.

Cependant, nous ne pouvons choisir de respirer ou non, ni choisir l'air que nous respirons, comme c'est le cas pour l'eau ou les aliments. Nous sommes donc tous exposés aux pesticides et des études le prouvent : 25 à 75% des quantités appliquées partent dans l'atmosphère<sup>3</sup>, ce qui entraîne la contamination de l'air, bien sûr, mais aussi des brouillards et des pluies.

Certaines régions ont quand même mis en place, sur une base volontaire et via les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), des listes régionales de molécules à surveiller. Toutes ces études menées par les AASQA ont montré la présence de résidus de pesticides dans l'air. Pour la région parisienne, c'est une vingtaine de substances dangereuses qui ont même été retrouvées lors de mesures réalisées par Air Paris en 2007.

C'est bien sûr sans compter sur le fait que les résidus de pesticides dans l'air ne s'arrêtent pas sur le pas de nos maisons et que ces substances toxiques se retrouvent également dans l'air intérieur des maisons, des lieux de travail etc. et de nombreuses enquêtes ont prouvées que nos domiciles contiennent presque toujours des pesticides, sans que nous soyons au courant.

Il est donc grand temps de faire la lumière sur cette source de pollution. Il faut pour cela qu'une norme, basée sur le principe de précaution, pour ce qui est de la présence des pesticides dans l'air soit établie et donne lieu à des recommandations.

## 7/Quand alimentation rime avec poison

Chaque année, les chiffres de l'Union Européenne sur la présence de résidus de pesticides dans l'alimentation sont toujours plus alarmants. En 2008, alors que 43,8 % des fruits et légumes consommés en France contenaient ces résidus, 4 % des échantillons dépassaient les Limites Maximales en Résidus (LMR) obligatoires.

---

<sup>2</sup> IFEN, « Les pesticides dans l'eau » Données 2006

<sup>3</sup> Source : Que Choisir ? n°341- septembre 1997 / source : INRA

Ces résidus de pesticides peuvent être nocifs pour la santé puisque même de faibles quantités de pesticides, en mélange, pendant des périodes longues peuvent entraîner des risques de développer des maladies telles que des cancers, malformations congénitales, problèmes d'infertilité etc. et de nombreux pesticides autorisés et retrouvés dans les aliments sous forme de résidus sont connus comme étant de possibles cancérigènes, perturbateurs du système hormonal ou reprotoxiques par les agences sanitaires officielles de l'Union européenne et des États-Unis.

Face à ce constat, il est très inquiétant de voir que très peu de choses sont faites pour éradiquer la présence de pesticides dans les aliments. Ceci est d'autant plus préoccupant pour la santé des enfants qui sont les premiers touchés. Ainsi, d'après une étude de l'association Générations Futures, en 24 heures, un enfant est susceptible d'être exposé simplement par son alimentation à 36 pesticides différents, 47 molécules soupçonnées d'être cancérigènes et a 37 perturbateurs endocriniens.

Si les autorités nous incitent à consommer au moins cinq fruits et légumes par jour pour notre santé, il n'en existe pas moins des risques sanitaires. La seule alternative pour le moment viable est de consommer des fruits et légumes bio, ce qui permet de diminuer rapidement les résidus de pesticides les moins persistant dans l'organisme.

#### NON AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

A la fin de l'année, la Commission Européenne devra donner une définition précise des perturbateurs endocriniens, des molécules qui peuvent être à l'origine de certains troubles comme l'infertilité, les cancers hormonodépendants ou encore l'obésité. Certains pesticides dont on peut retrouver des résidus dans notre alimentation sont déjà considérés comme des perturbateurs endocriniens. Il sera nécessaire pour la Commission Européenne de prendre les mesures nécessaires et de donner une définition précise basée sur la protection du citoyen, ce qui excluerait de fait plusieurs pesticides de la commercialisation.

### 8/Zones sans pesticides : C'est possible !

Malgré l'immobilisme de l'État et l'inefficacité du plan « Ecophyto 2018 » sur la réduction de l'utilisation des pesticides, de nombreuses bonnes pratiques et alternatives se développent. Elles sont notamment mises en lumière chaque année lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides qui a lieu dans toute la France et dans d'autres pays d'Europe et d'Afrique du 20 au 30 mars.

Plusieurs collectivités se sont déjà engagées à gérer leurs espaces verts de manière durable. A Paris, ce sont 82 jardins, parcs et squares sur les 480, qui sont labellisés « zéro phyto » par un organisme indépendant. Des méthodes alternatives ont été préférées aux produits chimiques, ce qui favorise la biodiversité et a permis de baisser de 90 % en 15 ans les quantités de pesticides achetées. De même, à Rennes, l'usage des pesticides a été réduit de 92 % en 10 ans<sup>4</sup>.

En agriculture, l'usage des pesticides n'est pas une fatalité, mais un choix technique intimement lié à la surmécanisation et aux semences industrielles standard. D'autres voies agronomiques sont possibles, basées sur des variétés mieux adaptées au milieu, la lutte biologique (utilisation des prédateurs naturels des parasites), les cultures associées, la reconstitution d'agroécosystèmes capables de réguler les maladies, la rotation des cultures (pour éviter la concentration progressive des maladies et parasites adaptés à une culture donnée), etc. Dans un premier temps, il est bien sûr également possible d'avoir recours à des traitements naturels (utilisation des « préparations naturelles peu préoccupantes », comme le purin d'ortie ou de presle, qui ont fait leurs preuves depuis des siècles) au lieu de se tourner vers les pesticides de synthèse. La combinaison optimale de ces techniques alternatives, qui permet d'obtenir les meilleurs résultats et la meilleure stabilité technique, est l'agriculture biologique. Cette dernière présente l'avantage d'avoir des effets positifs à la fois sur la qualité de l'eau, la fertilité naturelle du sol, la biodiversité sauvage et domestique (en particulier les abeilles), la santé des consommateurs et des agriculteurs – et de revaloriser le métier d'agriculteur en recréant un lien et un respect entre paysans et consommateurs.

### Pour en savoir plus :

Si vous souhaitez être informé des actualités et des résultats de cette campagne :

---

4 <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/environnement-economie-recherche/l-environnement/zero-phyto/>

Semaine pour les alternatives aux pesticides (du 20 au 30 mars 2013) >> <http://www.semaine-sans-pesticides.fr/>

Champ, frigo, école, mairie etc. montrez vos « zones sans pesticides » en participant à la journée d'action du 23 mars 2013 (visuels en téléchargement)>> [www.zone-sans-pesticides.org](http://www.zone-sans-pesticides.org)

Génération Futures >> <http://www.generations-futures.fr/>

Caplat Jacques, Cultivons les alternatives aux pesticides  
Ed. Le passager clandestin/Cédis, 2011

Caplat Jacques, L'agriculture biologique pour nourrir l'humanité.  
Ed. Actes Sud, 2012

Carson Rachel, Le printemps silencieux

Veillerette François, Nicolino Fabrice, Pesticides – révélations sur un scandale français,  
Fayard 2007.  
un guide sur le jardinage sans pesticides

## **DEMANDES**

### **Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

La France est le premier utilisateur européen de pesticides. Leur utilisation massive menace notre environnement et pose de graves problèmes de santé publique aux agriculteurs bien sûr mais aussi aux riverains et particuliers contaminés par les dérives et les résidus de pesticides notamment via l'eau, l'air et l'alimentation. Afin de protéger la santé des populations et des générations futures, nous vous demandons de:

1- → Mettre en place une zone tampon de 100 mètres sans pulvérisations, à proximité des lieux de vie en zone rurale

2- Interdire purement et simplement toute utilisation de pesticides de synthèse en zone urbaine (l'arrêté de 2011 sur ce sujet étant inapplicable en l'état)

3- → Généraliser sur le territoire national les arrêtés préfectoraux, pris dans certaines régions (par exemple la Bretagne), concernant l'interdiction de pulvériser des pesticides aux abords des fossés.

4- → Mettre en place un dispositif de contrôle sur les tracteurs pour informer sur la vitesse du vent et pouvoir la contrôler a posteriori (sur le modèle des disques installés sur les camions pour mesurer la vitesse et les horaires)

5- → Mettre en place une signalétique, très explicite et visible par tous, le long des chemins traversant et/ou longeant les zones de pulvérisations de pesticides, et que soit mis en place à l'entrée des parcelles un dispositif simple pour évaluer la force du vent (type manchon etc.)

6- → Interdire la vente en libre-service de produits avec des pesticides pour les particuliers

7- → Interdire la publicité pour des produits contenant des pesticides pour les particuliers.

### **Madame la Ministre de la santé,**

La France est le premier utilisateur européen de pesticides. Leur utilisation massive menace notre environnement et pose de graves problèmes de santé publique aux agriculteurs bien sûr mais aussi aux riverains et particuliers contaminés par les dérives et les résidus de pesticides notamment via l'eau, l'air et l'alimentation. Afin de protéger la santé des populations et des générations futures, nous vous demandons de :

- 1- → Etablir une norme basée sur le principe de précaution pour ce qui est de la présence des pesticides dans l'air et qu'elle donne lieu à des recommandations (comme c'est le cas pour la pollution à l'ozone).
- 2- → Annuler l'instruction du Ministère de la Santé du 8 décembre 2010 soit la disposition définissant les nouvelles conditions relatives à la distribution d'eau contaminée par les pesticides pour ne tolérer qu'au minimum 10 % de la Vmax (valeur sanitaire maximale) telle que définie par l'Anses.
- 3- → Ramener le seuil existant pour l'alimentation au principe de précaution, comme c'est le cas pour le seuil pour les CMA (Concentration Maximale Admissible) sur l'eau.